



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Autoroutes

Question écrite n° 3034

#### Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset expose a M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire que la Banque européenne d'investissement vient d'accorder 1,3 milliard de francs de prêts (185,7 millions d'ECU) a la Caisse nationale des autoroutes (CNA) qui mettra les fonds a la disposition des diverses sociétés concessionnaires pour la réalisation ou l'achèvement en France de plusieurs tronçons autoroutiers. En particulier des tronçons de l'autoroute A 26, qui assurera la desserte du tunnel sous la Manche et son raccordement au réseau français et européen d'autoroutes. Ces tronçons permettront la liaison autoroutière continue entre Paris et Nantes, répondant ainsi a l'une des priorités du programme de développement régional des Pays de Loire. L'A 11 aura notamment un impact important pour l'économie des zones côtières de Lorient a Saint-Nazaire. Il lui demande s'il peut lui indiquer quand les travaux ainsi réalisés, grâce aux fonds de la Banque européenne, seront opérationnels.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Dans la perspective du Marché unique de 1992, le Gouvernement attache une importance toute particulière a la connexion du réseau autoroutier français au réseau européen. C'est pourquoi la desserte du tunnel sous la Manche fait bien évidemment partie des priorités retenues par le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer ; en témoigne l'autoroute A 26 qui a été totalement mise en service en 1989 entre Calais et Reims. Le développement des régions côtières de Lorient a Saint-Nazaire s'inscrit dans ce programme, grâce a la réalisation de l'autoroute A 11 qui relie, depuis 1989, Le Mans a Angers.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3034

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** industrie et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 septembre 1988, page 2637